



INTERPOL

RÉSUMÉ

STRATÉGIE DE LUTTE  
**ANTITERRORISTE**  
MONDIALE

## INTRODUCTION

Les attentats terroristes commis à travers le monde ont atteint des proportions inquiétantes de par leur niveau de violence et leur impact sociétal, et les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales touchent désormais toutes les régions.

L'effet combiné de plusieurs facteurs – changements d'itinéraires des terroristes, utilisation de documents de voyage frauduleux, attentats dévastateurs et de grande ampleur, communication et manipulation sur les réseaux sociaux – marque un tournant dans la lutte contre le terrorisme, lequel exige une réponse globale, coordonnée et cohérente.

INTERPOL est de plus en plus perçu par les autorités nationales chargées de l'application de la loi et les partenaires régionaux et internationaux du monde entier comme un partenaire international essentiel dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

## PÉRIMÈTRE

Le mandat d'INTERPOL en matière de lutte antiterroriste est d'apporter une assistance à ses pays membres afin de prévenir les activités terroristes et d'y mettre un terme par l'identification des membres des réseaux terroristes et des groupes affiliés, en s'attaquant aux principaux facteurs qui facilitent leurs activités : déplacements et mobilité, présence en ligne, armes et matières, et avoirs.

La Stratégie en matière de lutte antiterroriste est un cadre stratégique souple, couvrant une période de cinq ans (2016 - 2020), qui englobe les activités existantes et les actions globales d'INTERPOL dans ce domaine. La mise en œuvre globale de la stratégie s'inscrit pour l'essentiel dans le cadre du Programme Antiterrorisme d'INTERPOL. Son périmètre géographique porte sur quatre régions qui servent de zones de coordination pour ses activités : l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Asie et l'Europe.

## PRÉVENIR LES ACTIVITÉS TERRORISTES ET Y METTRE UN TERME

# AXES D'ACTION

La Stratégie définit cinq axes d'action par lesquels INTERPOL aidera ses pays membres :

- 1. Identification** : repérer les membres de groupes terroristes transnationaux connus et leurs soutiens et à procéder à leur identification formelle.
- 2. Déplacements et mobilité** : renforcer la sécurité aux frontières nationales et régionales, à réduire les mouvements transfrontaliers des terroristes et des membres des groupes affiliés et à identifier et démanteler les réseaux qui facilitent leurs déplacements.
- 3. Présence sur Internet** : prévenir et à lutter contre l'utilisation du cyberspace à des fins terroristes, en améliorant le travail d'identification et de détection.
- 4. Armes et matériaux** : identifier, suivre et intercepter le trafic illicite d'armes conventionnelles – comme les armes à feu et les explosifs – et de substances non conventionnelles – chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires – nécessaires aux activités terroristes.
- 5. Financement** : traquer et à juguler les flux financiers qui financent les activités terroristes et les facilitent.



## CAPACITÉS ET MISE EN ŒUVRE

Les axes d'action sont alignés sur les capacités policières pertinentes fournies par INTERPOL dans le cadre du soutien apporté à ses pays membres : la gestion des données de police, l'analyse des renseignements, la police scientifique, la protection des frontières et le renforcement des capacités.

La mise en œuvre de ces axes d'action sera confiée à une Plateforme antiterroriste établie au Secrétariat général qui sera chargée de superviser et de coordonner la mise en œuvre mondiale, ainsi qu'à plusieurs pôles régionaux de lutte antiterroriste qui bénéficieront d'un emplacement stratégique et qui seront équipés pour jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre concrète des activités.

Une étroite coordination avec les organisations régionales et leurs entités chargées de l'application de la loi est primordiale pour éviter les doublons et optimiser les ressources, et les partenariats avec les organisations internationales comme les agences pertinentes de l'ONU sont fondamentaux pour éviter la fragmentation de l'architecture de sécurité mondiale lors de la réponse apportée aux actes de terrorisme.

## LE MODÈLE DE FONCTIONNEMENT D'INTERPOL

Dans le monde d'aujourd'hui, les infractions sont de plus en plus complexes ; elles sont liées entre elles et universelles, et sont commises dans l'espace physique comme dans l'espace virtuel. Aussi le besoin d'une coopération policière multilatérale se fait-il plus que jamais sentir s'agissant de relever les défis en matière de sécurité qui se présentent aux sociétés.

Avec ses 190 pays membres, INTERPOL est particulièrement bien placé pour collaborer avec les services chargés de l'application de la loi du monde entier en vue de renforcer leur capacité à prévenir la criminalité et à identifier et arrêter les malfaiteurs. L'établissement de partenariats avec d'autres organisations régionales et internationales vient à l'appui de cette démarche de collaboration engagée pour lutter contre des problèmes communs.

Les activités d'INTERPOL s'articulent autour de trois programmes mondiaux de lutte contre la criminalité qui sont l'Antiterrorisme, la Criminalité organisée et les nouvelles formes de criminalité, et la Cybercriminalité. Chacun de ces programmes repose sur une stratégie définie pour la période allant de 2016 à 2020. Les différentes stratégies et les initiatives qui les sous-tendent sont appelées à évoluer pour s'adapter aux mutations de l'environnement dans lequel travaillent les services.

Les programmes mondiaux s'appuient tous sur un ensemble de capacités policières que l'Organisation met à la disposition de ses pays membres : la gestion des données de police, l'analyse criminelle, le soutien en matière de police scientifique et de recherche des malfaiteurs en fuite, un Centre de commandement et de coordination, le renforcement des capacités et la formation, et enfin l'innovation et les projets spéciaux.

